

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 05/12/2022 Séance du : 12/12/2022 Date d'affichage : 15/12/2022
Conseillers élus : 8 Présents : 6 Votants : 6

L'an deux mil vingt-deux et le douze décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-neuf heures sous la présidence de M. Gilles LAMETAIRIE, Maire.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Marie-Dominique DELORME, Lucie MORAILLON, Bastien ROUX, Catherine FASSEUR

Était excusé : Nicolas GUILLAUME
Était absent : Christian BALIGAND

A été désignée secrétaire de séance : Marie-Dominique DELORME

M. le Maire ayant donné lecture du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022, aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

M. le Maire précise qu'afin de ne pas pénaliser les entreprises et éviter les interruptions dans le paiement des factures des fournisseurs en section d'investissement, le Conseil municipal, peut autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, le paiement des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER, pour l'exercice 2023 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, le paiement des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 selon le détail suivant :

ARTICLES INVESTISSEMENTS	DESCRIPTION	INSCRIPTION BP 2021	AUTORISATION DE MANDATEMENT
21 / 2151	Réseaux de voirie	67 442,56 €	16 860,00 €
21 / 2152	Installations de voirie	8 000,00 €	2 000,00 €
21 / 2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €	750,00 €

QUESTION DIVERSES

- M. le Maire informe de l'avancement du dossier de création d'une voie douce sécurisée.
La famille Humbert vient de donner son accord pour céder sa parcelle n° 709 N, d'une surface de 9 560 m² pour un montant de 2 000 €/h conformément à l'offre d'achat décidée lors du Conseil municipal du 14 novembre 2022.

D'ores et déjà un rendez-vous est programmé le 20 décembre prochain avec le géomètre et les propriétaires concernés pour effectuer le bornage des terrains du secteur.

La Commune prendra en charge les frais de bornage sur la parcelle classée en Zone Naturelle et sur la délimitation de la voie douce.

Une fois les éléments du bornage officialisés, la vente pourra intervenir.

Dans le même temps, la Commune déposera des demandes de subventions pour le financement de ce projet auprès du Département, de la Région et des services de l'État.

- M. le Maire informe de la nouvelle composition du bureau du SIVOS du RPI des 4 Saisons à la suite des élections du 29 novembre 2022 :
Julie HUET (de St Point) a été élue Présidente,
Bastien ROUX (de Bourgvilain) a été élu Vice-Président.
- La lettre d'info paraîtra fin janvier.
- Les vœux de la Municipalité seront présentés à la population le samedi 7 janvier 2023 à 17h00 à la Salle Communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Prochaine séance du Conseil municipal, le 30 janvier 2023 à 19h00.